



**Ville de Dreux**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION N°DEL2026-076**

**Création et composition des commissions municipales thématiques  
(Assemblées)**

534

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	3
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, peut créer des commissions thématiques conformément à l'article L.2121-22 du CGCT,

Elles sont composées de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Le Conseil municipal fixe le nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission et désigne les élus qui y siégeront pour l'étude des affaires qui lui sont soumises ainsi que pour la préparation de ses décisions et des actions à entreprendre dans ses différents domaines d'intervention.

Les commissions examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis simples ou formulent des propositions à la majorité des membres présents.

Le fonctionnement des commissions est fixé par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Il est proposé de créer 4 commissions thématiques :

- Ressources et administration
- Culture, vie associative, citoyenneté, santé, sports, attractivité économique et animation du territoire,
- Aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement
- Education, jeunesse, famille, solidarités, cohésion sociale, sécurité et prévention

Chaque commission est composée de 12 membres, le Maire en est le président de droit.

Lors de leur première réunion elles élisent un vice-Président qui sera chargé en l'absence ou l'empêchement du Maire de les convoquer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Décide de créer 4 commissions thématiques :
  - o Ressources et administration,
  - o Culture, vie associative, citoyenneté, santé, sports, attractivité économique et animation du territoire,
  - o Aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement
  - o Éducation, jeunesse, famille, solidarités, cohésion sociale, sécurité et prévention

- Fixe à 12 le nombre de membres de chaque commission
- Désigne les membres de ces commissions :

<b>COMMISSION RESSOURCES ET ADMINISTRATION</b>
Maire = Président de droit

<b>COMMISSION CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, CITOYENNETÉ, SANTÉ, SPORTS, ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ANIMATION DU TERRITOIRE</b>
Maire = Président de droit

1	André Homps
2	Philippe Rive
3	Jacques Alim
4	Marie-Françoise Scavennec
5	Sabine Fretey
6	Mathieu Tribouillois
7	Caroline Simoes
8	Ratko Klisura
9	Caroline VABRE
10	Pierre-Frédéric BILLET
11	Youssef LAMRINI
12	Valentino GAMBUTO

1	Martine Pitou
2	Christophe Le Ciclé
3	Mounir Chakkar
4	Hakan Yildiz
5	Asma Shahzad
6	Ratko Klisura
7	Véronique Julié
8	Nadine Cholin
9	Éric DUQUESNOY
10	Marie DALENÇON
11	Jean LESPINAS
12	Valentino GAMBUTO

<b>COMMISSION AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, HABITAT ET HÉBERGEMENT</b>
Maire = Président de droit

<b>COMMISSION ÉDUCATION, JEUNESSE, FAMILLE, SOLIDARITÉS, COHÉSION SOCIALE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION</b>
Maire = Président de droit

1	Philippe Rive
2	Arnaud Dautrey
3	Mathieu Tribouillois
4	Sabine Fretey
5	Caroline Simoes
6	Nelson Fonseca
7	Slimane Mordi
8	Marie-Françoise Scavennec
9	Jean-Michel POISSON
10	Talal ABDUL-KADER
11	Youssef LAMRINI
12	Valentino GAMBUTO

1	Marie-Françoise Scavennec
2	Mathis Ait Mouhoub
3	Fatiha Messaoudi
4	Caroline Bray
5	Florence Archambaudière
6	Sabine Fretey
7	Caroline Simoes
8	Halima Taïbi
9	Pierre-Frédéric BILLET
10	Esra ATSAK
11	Yasemin ALBAYRAK
12	Valentino GAMBUTO

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**La secrétaire de séance**

**Marie-Françoise SCAVENNEC**



**Le Maire,**



**Abdel-Kader GUERZA**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le **05 MAI 2026**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260430-DEL2026-076-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026